

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1212

23 avril 2016

SOMMAIRE

A.E.F.Solo S.à r.l.	58174	Lux-Protect Fund	58135
A.E.F.Stafa 1 S.à r.l.	58175	Lux-Sectors SICAV	58136
AXA Euro Bond Income	58141	Lux-Top 50 SICAV	58134
AXA Euro Bond Income	58141	Lux Tresor S.à r.l.	58163
AXA Euro Bond Income	58141	Lux-World Fund	58133
Candiano S.à r.l.	58148	Mabeland S.à r.l.	58157
Cedar Investment S.à r.l.	58166	mateco	58152
Corso S.à r.l.	58150	Mercury Fund	58162
Danske Invest Management Company	58175	Minusines S.A.	58130
Fairchild Participations S.A.	58176	Mira Invest Fund	58163
Frisia Return	58176	Opera Fund	58143
FundAssist S.à r.l.	58176	Orco Property Group	58131
Gunco Invest	58152	Overworld Participations S.à r.l.	58141
Hare Investments S.à r.l.	58176	PLVJ Partners Luxembourg	58176
Ko-Ken Europe	58139	Private Equity Investors Holding S.A.	58165
LDV Management II Aerium Opportunity I S.C.A.	58164	PRO Investment S.à r.l.	58166
Legend Development Corp.	58164	Quarta Partecipazioni S.à r.l.	58146
LFPE S.C.A. SICAR	58163	Rea Invest Luxembourg S.A.	58175
Linec Immobilière S.A.	58163	Resource Partners Holdings VII S.à r.l.	58165
Litoranea S.à r.l.	58144	RisenSky Solar Energy S.à r.l.	58166
Lux-Avantage Sicav	58134	Sheardan Holdings S.à r.l.	58159
Lux-Equity	58138	Société anonyme des Entreprises Minières S.A., SPF	58164
Lux-Euro-Stocks	58137	Timber One S.A.	58131
Lux-Index US.	58137	Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	58130

Minusines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 8, rue François Hogenberg.
R.C.S. Luxembourg B 3.825.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *10 mai 2016* à 10 heures au siège social de la Société

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'entreprise.
3. Réapprobation des comptes annuels au 31.12.2014 suite à la reclassification par le réviseur.
4. Approbation des comptes annuels au 31.12.2015 et affectation du résultat.
5. Décharges à donner aux Administrateurs et au Réviseur.
6. Remplacement d'un Administrateur décédé.
7. Election statutaire (du Réviseur d'entreprise).
8. Divers

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bloquer leurs titres au porteur, auprès de la banque dépositaire agréée, pour le jeudi 5 mai 2016 au plus tard (article 17 des statuts).

Les propriétaires d'actions nominatives inscrites au registre des actionnaires de la société sont exemptés de cette procédure.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016093014/24.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.468.

You are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.468 (the "Company"), to be held on *10 May 2016* at 2:30 pm in Luxembourg in front of Luxembourg public notary Edouard DELOSCH at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg-Merl, with the following agenda:

Agenda:

- i.** Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- ii.** Appointment of the liquidator of the Company;
- iii.** Determination of the powers and duties of the liquidator;
- iv.** Decision to instruct the liquidator to realise, on the best possible terms, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company; and
- v.** Any other business.

In case you cannot be present but wish to be represented at such meeting, you may sign a power of attorney which shall be sent to the registered office of the Company.

SUIT LA TRADUCTION FRANCAISE DU TEXTE QUI PRECEDE :

Vous êtes invité à participer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A., une société en commandite par action constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 132.468 (la "Société"), qui se tiendra le 10 mai 2016 à 14h30 devant le notaire luxembourgeois Edouard DELOSCH au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg-Merl, avec l'ordre du jour suivant:

- i.** Dissolution de la Société et décision de la mettre volontairement en liquidation;
- ii.** Nomination du liquidateur de la Société;

- iii. Détermination des pouvoirs et missions du liquidateur;
- iv. Décision d'instruire le liquidateur de réaliser, dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société; et
- v. Divers.

Dans le cas où vous ne pourriez pas être présent mais souhaiteriez tout de même être représenté à cette assemblée, vous pouvez signer une procuration qui devra être envoyée au siège social de la Société.

Référence de publication: 2016094977/38.

Timber One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.904.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *12 mai 2016* à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016096548/534/17.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

The Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (the "Meeting") to be held at the registered office of the Company at 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on *26 May 2016* at 14:00 CET, to discuss and to vote on the agenda indicated below.

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the approved auditors (réviseurs d'entreprises agréé) of the Company for the financial year ended 31 December 2015.
2. Presentation and approval of the statutory annual accounts for the financial year ended 31 December 2015.
3. Presentation and approval of the consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2015.
4. Allocation of the financial results in relation to the financial year ended 31 December 2015.
5. Discharge to be granted to the members of the Board of Directors in respect of the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2015.
6. Discharge to be granted to the auditors in respect of the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2015.
7. Decision to appoint Mr. Jiri Dederá to the Board of Directors of the Company until the Annual General Meeting of 2017 concerning the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2016.
8. Decision to appoint Mr. Edward Hughes to the Board of Directors of the Company until the Annual General Meeting of 2017 concerning the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2016.
9. Decision to appoint Mr. Pavel Spanko to the Board of Directors of the Company until the Annual General Meeting of 2017 concerning the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2016.
10. Subject to approval of item 7 of the agenda, decision to appoint Mr. Jiri Dederá as the Managing Director (administrateur délégué) of the Company until the Annual General Meeting of 2017 concerning the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2016.

11. Decision to appoint KPMG Luxembourg S.a r.l. as auditors (réviseurs d'entreprises agréé) of the Company until the Annual General Meeting of 2017 concerning the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ending 31 December 2016.

ATTENDING THE MEETING

In order to attend the Meeting, shareholders must provide the Company with the following three items as explained in greater detail below: (i) Record Date Confirmation, (ii) Attendance and Proxy Form, and (iii) Proof of Shareholding.

Record Date Confirmation: This document shall be provided to the Company by a shareholder at the latest by 23:59 CET on the Record Date. The Record Date is 12 May 2016 (the "Record Date", i.e. the day falling fourteen (14) days before the date of the Meeting).

The Record Date Confirmation must be in writing and indicate that a shareholder holds the Company shares and wishes to participate in the Meeting. A template form of the Record Date Confirmation is available on the Company's website at www.orcogroup.com.

The Record Date Confirmation must be sent to the Company by post or electronic means so that it is received by the Company at the latest by 23:59 CET on the Record Date, i.e. 12 May 2016, to:

Orco Property Group

40, rue de la Vallée

L-2661 Luxembourg

Tel: + 352 26 47 67 1;

Fax: + 352 26 47 67 67;

email: generalmeetings@orcogroup.com

Attendance and Proxy form: A template form is available on the Company's website at www.orcogroup.com and is to be duly completed and signed by shareholders wishing to attend or be represented at the Meeting.

Proof of Shareholding: This document must indicate the shareholder's name and the number of Company shares held at 23:59 CET on the Record Date. The Proof of Shareholding shall be issued by the bank, the professional securities' depositary or the financial institution where the shares are on deposit. Please note that Proof of Shareholding is not necessary for those shareholders whose shares are still recorded as registered shares in the Company's shareholders register.

Shareholders wishing to attend the Meeting must send the Attendance and Proxy form together with the relevant Proof of Shareholding by post or electronic means so that they are received by the Company at the latest by noon (12:00 noon CET) on 23 May 2016, to:

Orco Property Group

40, rue de la Vallée

L-2661 Luxembourg

Tel: + 352 26 47 67 1;

Fax: + 352 26 47 67 67;

email: generalmeetings@orcogroup.com

Please note that only persons who are shareholders at the Record Date and have timely submitted their Record Date Confirmation, Attendance and Proxy form, and Proof of Shareholding shall have the right to participate and vote in the Meeting.

Documentation and information: The following documents and information are available for the shareholders on our website: www.orcogroup.com and, in particular, in the "Shareholder Corner":

- the present convening notice;
- the total number of shares and the voting rights in the Company as at the date of this convening notice;
- the documents to be submitted to the Meeting (in particular the reports of the board of directors and of the approved auditors (réviseurs d'entreprises agréé), the statutory annual accounts for the financial year ended 31 December 2015 and the consolidated annual accounts for the financial year ended 31 December 2015);
- the draft resolutions of the Meeting. Any draft resolution(s) submitted by shareholder(s) shall be added to the website as soon as possible after the Company has received them;
- the Record Date Confirmation form; and
- the Attendance and Proxy form.

The above documents may also be obtained by shareholders upon written request sent to the following postal address: Orco Property Group, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

For further information, visit our website: www.orcogroup.com and, in particular, the "Shareholder Corner".

Quorum Requirement: The Meeting shall validly deliberate regardless of the corporate capital represented. Resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Right to add new items on the agenda: One or more shareholders together representing at least five per cent of the share capital has the right to (i) put one or more items on the agenda of the Meeting and (ii) table draft resolutions for items included or to be included on the agenda of the Meeting.

Such requests must:

- be in writing and sent to the Company by post (at the following address: Orco Property Group, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg) or electronic means (at the following email address: generalmeetings@orcogroup.com) and be accompanied by a justification or draft resolution to be adopted in the Meeting;

- include the postal or electronic address at which the Company may acknowledge receipt of the requests;

- be received by the Company at least twenty two (22) days before the date of the Meeting, i.e. 4 May 2016.

The Company shall acknowledge receipt of requests referred to above within (forty-eight) 48 hours from receipt. The Company shall prepare a revised agenda including such additional items on or before the fifteenth (15th) day before the date of the Meeting.

If you need further assistance or information, please contact : Orco Property Group, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Tel: + 352 26 47 67 1; Fax: + 352 26 47 67 67; email: generalmeetings@orcogroup.com

Luxembourg, 22 April 2016

The Board of Directors of the Company

Référence de publication: 2016095644/103.

Lux-World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 48.864.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Ste Zithe, le mercredi 4 mai 2016 à 11.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet commun de fusion daté du 9 mars 2016 entre les sociétés LUX-AVANTAGE, LUX-EQUITY, LUX-EURO-STOCKS, LUX-INDEX US, LUX-PROTECT FUND, LUX-SECTORS, LUX-TOP 50 et LUX-WORLD FUND.
2. Approbation de la fusion par absorption du compartiment LUX-WORLD FUND GROWTH par le compartiment LUX-EQUITY 1 (dont la dénomination deviendra LUX-EQUITY GLOBAL) conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-WORLD FUND GROWTH dans le compartiment LUX-EQUITY 1 (dont la dénomination deviendra LUX-EQUITY GLOBAL) avec date d'effet au 17 juin 2016, après avoir entendu:
 - le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet commun de fusion, et
 - le rapport du réviseur prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par Ernst & Young S.A., ayant son siège social à Luxembourg et agissant en tant qu'expert indépendant; décision réservée aux actionnaires du compartiment LUX-WORLD FUND GROWTH.
3. Approbation de la fusion par apport du compartiment LUX-WORLD FUND EMERGING MARKETS à un nouveau compartiment de la Sicav LUX-EQUITY, qui portera la dénomination LUX-EQUITY EMERGING MARKETS, conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-WORLD FUND EMERGING MARKETS dans le compartiment LUX-EQUITY EMERGING MARKETS, avec date d'effet au 17 juin 2016, après avoir entendu:
 - le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet commun de fusion, et
 - le rapport du réviseur prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par Ernst & Young S.A., ayant son siège social à Luxembourg et agissant en tant qu'expert indépendant; décision réservée aux actionnaires du compartiment LUX-WORLD FUND EMERGING MARKETS.
4. Dissolution sans liquidation de la Société suite à la fusion.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Divers.

Le projet commun de fusion est disponible sur simple demande et sans frais au siège social de la Société.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est présente ou représentée. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le point (2) de l'ordre du jour sera soumis à la délibération exclusive des actionnaires du compartiment LUX-WORLD FUND GROWTH, qui ne pourront décider valablement que si la moitié des voix du compartiment sont présents ou repré-

sentés. Les résolutions correspondantes seront adoptées si elles réunissent deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés de ce compartiment.

Le point (3) de l'ordre du jour sera soumis à la délibération exclusive des actionnaires du compartiment LUX-WORLD FUND EMERGING MARKETS, qui ne pourront décider valablement que si la moitié des voix du compartiment sont présents ou représentés. Les résolutions correspondantes seront adoptées si elles réunissent deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés de ce compartiment.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016091749/755/50.

Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.731.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Ste Zithe, le mercredi 4 mai 2016 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet commun de fusion daté du 9 mars 2016 entre les sociétés LUX-AVANTAGE, LUX-EQUITY, LUX-EURO-STOCKS, LUX-INDEX US, LUX-PROTECT FUND, LUX-SECTORS, LUX-TOP 50 et LUX-WORLD FUND.
2. Approbation de la fusion par absorption du compartiment LUX-TOP 50 GLOBAL par le compartiment LUX-EQUITY 1 (dont la dénomination deviendra LUX-EQUITY GLOBAL) conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-TOP 50 GLOBAL dans le compartiment LUX-EQUITY 1 (dont la dénomination deviendra LUX-EQUITY GLOBAL) avec date d'effet au 17 juin 2016.
3. Dissolution sans liquidation de la Société suite à la fusion.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Divers.

Le projet commun de fusion est disponible sur simple demande et sans frais au siège social de la Société.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est présente ou représentée. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016091750/755/29.

Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Ste Zithe, le mercredi 4 mai 2016 à 10.45 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts concernant l'objet social, qui prendra la teneur suivante : " La société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.
Dans le cadre de la réalisation de son objet social, la société peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, mais sous réserve du respect de la politique d'investissement conformément à l'article 20 des présents statuts, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, gérer ou mettre en valeur le portefeuille qu'elle détiendra et, d'une façon générale, prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif. "

2. Modification des articles 5, 21, 25, 33 et 35 des statuts.
3. Refonte complète des statuts.
4. Approbation du projet commun de fusion daté du 9 mars 2016 entre les sociétés LUX-AVANTAGE, LUX-EQUITY, LUX-EURO-STOCKS, LUX-INDEX US, LUX-PROTECT FUND, LUX-SECTORS, LUX-TOP 50 et LUX-WORLD FUND.
5. Approbation de la fusion par absorption du compartiment LUX-AVANTAGE I par le compartiment LUX-EQUITY EUROPE conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-AVANTAGE I dans le compartiment LUX-EQUITY EUROPE avec date d'effet au 17 juin 2016, après avoir entendu:
 - le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet commun de fusion, et
 - le rapport du réviseur prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par PricewaterhouseCoopers S.C., ayant son siège social à Luxembourg et agissant en tant qu'expert indépendant.
6. Dissolution sans liquidation de la Société suite à la fusion.
7. Décharge aux administrateurs.
8. Divers.

Le projet complet des modifications statutaires ainsi que le projet commun de fusion sont disponibles sur simple demande et sans frais au siège social de la Société.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est présente ou représentée. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016091756/755/44.

Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 110.989.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Ste Zithe, le mercredi 4 mai 2016 à 10.15 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet commun de fusion daté du 9 mars 2016 entre les sociétés LUX-AVANTAGE, LUX-EQUITY, LUX-EURO-STOCKS, LUX-INDEX US, LUX-PROTECT FUND, LUX-SECTORS, LUX-TOP 50 et LUX-WORLD FUND.
2. Approbation de la fusion par apport du compartiment LUX-PROTECT FUND 1 à un nouveau compartiment de la Sicav LUX-EQUITY, qui portera la dénomination LUX-EQUITY LOW VOLATILITY, conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-PROTECT FUND 1 dans le compartiment LUX-EQUITY LOW VOLATILITY avec date d'effet au 17 juin 2016, après avoir entendu:
 - le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet commun de fusion, et
 - le rapport du réviseur prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par PricewaterhouseCoopers S.C., ayant son siège social à Luxembourg et agissant en tant qu'expert indépendant.
3. Dissolution sans liquidation de la Société suite à la fusion.
4. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2016.
5. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2016; affectation des résultats.
6. Décharge aux administrateurs.
7. Divers.

Le projet commun de fusion est disponible sur simple demande et sans frais au siège social de la Société.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est présente ou représentée. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

La délibération sur les points (4) et (5) inscrits à l'ordre du jour est liée à l'approbation préalable du projet commun de fusion. Si l'Assemblée ne réunit pas le quorum requis, les points (4) et (5) seront soumis à la délibération et au vote lors de la seconde Assemblée Générale Extraordinaire qui sera convoquée pour statuer sur le même ordre du jour.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016091752/755/38.

Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Ste Zithe, le mercredi 4 mai 2016 à 11.45 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet commun de fusion daté du 9 mars 2016 entre les sociétés LUX-AVANTAGE, LUX-EQUITY, LUX-EURO-STOCKS, LUX-INDEX US, LUX-PROTECT FUND, LUX-SECTORS, LUX-TOP 50 et LUX-WORLD FUND.
2. Approbation de la fusion par absorption du compartiment LUX-SECTORS TOP BRANDS par le compartiment LUX-EQUITY 1 (dont la dénomination deviendra LUX-EQUITY GLOBAL) conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-SECTORS TOP BRANDS dans le compartiment LUX-EQUITY 1 (dont la dénomination deviendra LUX-EQUITY GLOBAL) avec date d'effet au 17 juin 2016; décision réservée aux actionnaires du compartiment LUX-SECTORS TOP BRANDS.
3. Approbation de la fusion par apport du compartiment LUX-SECTORS INFORMATION TECHNOLOGIES à un nouveau compartiment de la Sicav LUX-EQUITY, qui portera la dénomination LUX-EQUITY INFORMATION TECHNOLOGIES, conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-SECTORS INFORMATION TECHNOLOGIES dans le compartiment LUX-EQUITY INFORMATION TECHNOLOGIES, avec date d'effet au 17 juin 2016; décision réservée aux actionnaires du compartiment LUX-SECTORS INFORMATION TECHNOLOGIES.
4. Approbation de la fusion par apport du compartiment LUX-SECTORS PHARMA & HEALTH CARE à un nouveau compartiment de la Sicav LUX-EQUITY, qui portera la dénomination LUX-EQUITY PHARMA & HEALTH CARE, conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-SECTORS PHARMA & HEALTH CARE dans le compartiment LUX-EQUITY PHARMA & HEALTH CARE, avec date d'effet au 17 juin 2016; décision réservée aux actionnaires du compartiment LUX-SECTORS PHARMA & HEALTH CARE.
5. Dissolution sans liquidation de la Société suite à la fusion.
6. Décharge aux administrateurs.
7. Divers.

Le projet commun de fusion est disponible sur simple demande et sans frais au siège social de la Société.

LES PROPRIÉTAIRES D'ACTION À LA DATE DE L'ASSEMBLÉE SONT AUTORISÉS À VOTER OU À DONNER PROCURATION EN VUE DU VOTE. S'ILS DÉSIRENT ÊTRE PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, ILS DOIVENT EN INFORMER LA SOCIÉTÉ AU MOINS CINQ JOURS FRANCS AVANT.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est présente ou représentée. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le point (2) de l'ordre du jour sera soumis à la délibération exclusive des actionnaires du compartiment LUX-SECTORS TOP BRANDS, qui ne pourront décider valablement que si la moitié des voix du compartiment sont présents ou représentés. Les résolutions correspondantes seront adoptées si elles réunissent deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés de ce compartiment.

Le point (3) de l'ordre du jour sera soumis à la délibération exclusive des actionnaires du compartiment LUX-SECTORS INFORMATION TECHNOLOGIES, qui ne pourront décider valablement que si la moitié des voix du compartiment sont présents ou représentés. Les résolutions correspondantes seront adoptées si elles réunissent deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés de ce compartiment.

Le point (4) de l'ordre du jour sera soumis à la délibération exclusive des actionnaires du compartiment LUX-SECTORS PHARMA & HEALTH CARE, qui ne pourront décider valablement que si la moitié des voix du compartiment sont présents ou représentés. Les résolutions correspondantes seront adoptées si elles réunissent deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés de ce compartiment.

Référence de publication: 2016091751/755/55.

Lux-Index US., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.343.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Ste Zithe, le mercredi 4 mai 2016 à 11.15 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet commun de fusion daté du 9 mars 2016 entre les sociétés LUX-AVANTAGE, LUX-EQUITY, LUX-EURO-STOCKS, LUX-INDEX US, LUX-PROTECT FUND, LUX-SECTORS, LUX-TOP 50 et LUX-WORLD FUND.
2. Approbation de la fusion par apport du compartiment LUX-INDEX US S&P 100(r) à un nouveau compartiment de la Sicav LUX-EQUITY, qui portera la dénomination LUX-EQUITY NORTH AMERICA, conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-INDEX US S&P 100(r) dans le compartiment LUX-EQUITY NORTH AMERICA, avec date d'effet au 17 juin 2016.
3. Dissolution sans liquidation de la Société suite à la fusion.
4. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2016.
5. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2016; affectation des résultats.
6. Décharge aux administrateurs.
7. Divers.

Le projet commun de fusion est disponible sur simple demande et sans frais au siège social de la Société.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est présente ou représentée. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

La délibération sur les points (4) et (5) inscrits à l'ordre du jour est liée à l'approbation préalable du projet commun de fusion. Si l'Assemblée ne réunit pas le quorum requis, les points (4) et (5) seront soumis à la délibération et au vote lors de la seconde Assemblée Générale Extraordinaire qui sera convoquée pour statuer sur le même ordre du jour.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016091753/755/35.

Lux-Euro-Stocks, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 64.058.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Ste Zithe, le mercredi 4 mai 2016 à 10.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet commun de fusion daté du 9 mars 2016 entre les sociétés LUX-AVANTAGE, LUX-EQUITY, LUX-EURO-STOCKS, LUX-INDEX US, LUX-PROTECT FUND, LUX-SECTORS, LUX-TOP 50 et LUX-WORLD FUND.
2. Approbation de la fusion par apport du compartiment LUX-EURO-STOCKS 1 à un nouveau compartiment de la Sicav LUX-EQUITY, qui portera la dénomination LUX-EQUITY EUROPE, conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-EURO-STOCKS 1 dans le compartiment LUX-EQUITY EUROPE, avec date d'effet au 17 juin 2016; décision réservée aux actionnaires du compartiment LUX-EURO-STOCKS 1.
3. Approbation de la fusion par absorption du compartiment LUX-EURO-STOCKS TECDAX(r) par le compartiment LUX-EQUITY EUROPE conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus

et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-EURO-STOCKS TECDAX(r) dans le compartiment LUX-EQUITY EUROPE avec date d'effet au 17 juin 2016; décision réservée aux actionnaires du compartiment LUX-EURO-STOCKS TECDAX(r).

4. Dissolution sans liquidation de la Société suite à la fusion.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Divers.

Le projet commun de fusion est disponible sur simple demande et sans frais au siège social de la Société.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est présente ou représentée. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le point (2) de l'ordre du jour sera soumis à la délibération exclusive des actionnaires du compartiment LUX-EURO-STOCKS 1, qui ne pourront décider valablement que si la moitié des voix du compartiment sont présents ou représentés. Les résolutions correspondantes seront adoptées si elles réunissent deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés de ce compartiment.

Le point (3) de l'ordre du jour sera soumis à la délibération exclusive des actionnaires du compartiment LUX-EURO-STOCKS TECDAX(r), qui ne pourront décider valablement que si la moitié des voix du compartiment sont présents ou représentés. Les résolutions correspondantes seront adoptées si elles réunissent deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés de ce compartiment.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016091754/755/42.

Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 45.423.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Ste Zithe, le mercredi 4 mai 2016 à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet commun de fusion daté du 9 mars 2016 entre les sociétés LUX-AVANTAGE, LUX-EQUITY, LUX-EURO-STOCKS, LUX-INDEX US, LUX-PROTECT FUND, LUX-SECTORS, LUX-TOP 50 et LUX-WORLD FUND.
2. Approbation de la fusion par absorption du compartiment LUX-WORLD FUND GROWTH par le compartiment LUX-EQUITY 1 (dont la dénomination deviendra LUX-EQUITY GLOBAL) conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-WORLD FUND GROWTH dans le compartiment LUX-EQUITY 1 (dont la dénomination deviendra LUX-EQUITY GLOBAL) avec date d'effet au 17 juin 2016, après avoir entendu:
 - le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet commun de fusion, et
 - le rapport du réviseur prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par PricewaterhouseCoopers S.C., ayant son siège social à Luxembourg et agissant en tant qu'expert indépendant.
3. Approbation de la fusion par apport du compartiment LUX-WORLD FUND EMERGING MARKETS à un nouveau compartiment de la Sicav LUX-EQUITY, qui portera la dénomination LUX-EQUITY EMERGING MARKETS, conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-WORLD FUND EMERGING MARKETS dans le compartiment LUX-EQUITY EMERGING MARKETS, avec date d'effet au 17 juin 2016, après avoir entendu:
 - le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet commun de fusion, et
 - le rapport du réviseur prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par PricewaterhouseCoopers S.C., ayant son siège social à Luxembourg et agissant en tant qu'expert indépendant.
4. Approbation de la fusion par absorption du compartiment LUX-AVANTAGE I par le compartiment LUX-EQUITY EUROPE conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-AVANTAGE I dans le compartiment LUX-EQUITY EUROPE avec date d'effet au 17 juin 2016, après avoir entendu:
 - le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet commun de fusion, et
 - le rapport du réviseur prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par PricewaterhouseCoopers S.C., ayant son siège social à Luxembourg et agissant en tant qu'expert indépendant.

5. Approbation de la fusion par apport du compartiment LUX-PROTECT FUND 1 à un nouveau compartiment de la Sicav LUX-EQUITY, qui portera la dénomination LUX-EQUITY LOW VOLATILITY, conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-PROTECT FUND 1 dans le compartiment LUX-EQUITY LOW VOLATILITY, avec date d'effet au 17 juin 2016, après avoir entendu:
 - le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet commun de fusion, et
 - le rapport du réviseur prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par PricewaterhouseCoopers S.C., ayant son siège social à Luxembourg et agissant en tant qu'expert indépendant.
6. Approbation de la fusion par absorption du compartiment LUX-EQUITY ECO GLOBAL par le compartiment LUX-EQUITY 1 (dont la dénomination deviendra LUX-EQUITY GLOBAL) conformément aux dispositions du projet commun de fusion, des statuts et du prospectus et, en conséquence, transfert de l'ensemble du patrimoine (passif et actif) de LUX-EQUITY ECO GLOBAL dans le compartiment LUX-EQUITY 1 (dont la dénomination deviendra LUX-EQUITY GLOBAL) avec date d'effet au 17 juin 2016; décision réservée aux actionnaires du compartiment LUX-EQUITY ECO GLOBAL.
7. Modification de tous les articles des statuts, dont l'article 4 relatif à l'objet social de la société qui prendra la teneur suivante : " La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs autorisés par la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la "Loi") dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.
D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la Loi. "
8. Refonte complète des statuts.
9. Divers.

Le projet complet des modifications statutaires ainsi que le projet commun de fusion sont disponibles sur simple demande et sans frais au siège social de la Société.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour que si la moitié du capital est présente ou représentée. Les résolutions pour être valables, devront réunir deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le point (6) de l'ordre du jour sera soumis à la délibération exclusive des actionnaires du compartiment LUX-EQUITY ECO GLOBAL, qui ne pourront décider valablement que si la moitié des voix du compartiment sont présents ou représentés. Les résolutions correspondantes seront adoptées si elles réunissent deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés de ce compartiment.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016091755/755/72.

Ko-Ken Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 12.523.

L'an mille seize, le deuxième jour du mois de février.

Par-devant, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KO-KEN EUROPE S.A.", avec siège social à L-1273 Luxembourg, 7, rue de rue de Bitbourg, constituée suivant acte de Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 1974, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 6 du 14 janvier 1975 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 12.523, (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») furent modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 30 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Johanna Maria WIEHL, épouse BANNASCH, demeurant à Niederanven,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame BANNASCH Julia, épouse PENNING, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) par voie de rachat et d'annulation subséquente par la Société de trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions (les «Actions Rachetées et Annulées»), et remboursement à l'actionnaire minoritaire détenteur de toutes les Actions Rachetées et Annulées pour un montant total de six cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-six euros et quarante-trois cents (EUR 684.766,43) (le «Prix de Rachat»).

2. Autorisation et pouvoir donnés à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, sous sa propre signature, afin de procéder pour le compte de la Société, au paiement du Prix de Rachat au détenteur des Actions Rachetées et Annulées et de déterminer la date et autres formalités de ce rachat.

3. Modification de l'article 3 des Statuts.

4. Modification du registre d'actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution pour procéder pour le compte de la Société à la modification du registre d'actions de la Société.

5. Divers.

II.- Que les mandataires des actionnaires présents ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires présents ou représenté ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide sur proposition du conseil d'administration en date du 17 novembre 2015, de réduire le capital social de la Société entièrement souscrit et libéré d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) par voie de rachat et d'annulation subséquente par la Société de trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399) actions (les «Actions Rachetées et Annulées») détenues par l'actionnaire minoritaire.

Le conseil d'administration dans ses résolutions du 17 novembre 2015, propose à l'assemblée d'évaluer le rachat des actions de l'actionnaire minoritaire à un montant de six cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-six euros et quarante-trois cents (EUR 684.766,43), représentant un montant net après impôt (retenue à la source) en faveur de l'actionnaire minoritaire de cinq cent quatre-vingt-huit mille cinquante et un euros et quarante-six cents euros (EUR 588.051,46,-).

L'assemblée décide d'approuver l'évaluation retenue par le conseil d'administration et décide en conséquence le remboursement en numéraire à l'actionnaire minoritaire détenteurs des Actions Rachetées et Annulées pour un montant total de six cent quatre-vingt-quatre mille sept cent soixante-six euros et quarante-trois cents (EUR 684.766,43).

Le rachat des Actions Rachetées et Annulées détenues par l'actionnaire minoritaire a été autorisé suivant ordonnance rendue par le juge des tutelles siégeant auprès du Tribunal de la Jeunesse et des Tutelles de Luxembourg en date du 21 janvier 2016.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, sous sa seule signature, afin de procéder au nom de la Société au paiement du Prix de Rachat au détenteur des Actions Rachetées et Annulées et de déterminer la date et autres formalités de ce paiement, sans toutefois que le paiement ne puisse être opéré avant l'expiration du délai de trente jour à compter du jour de la publication dans le Mémorial C du présent acte tel que prévu à l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) représenté par mille six cent une (1.601) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actions de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et autorise et donne pouvoir à tout administrateur de la Société agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder pour le compte de la Société à la modification du registre d'actions de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bannasch épouse Penning, Nezar, Wiehl épouse Bannasch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 février 2016. Relation: 1LAC/2016/3825. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée sur demande à la société prénommée.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016068792/96.

(160031708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

AXA Euro Bond Income, Fonds Commun de Placement.

—
A mutual investment fund
organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg
(the "Fund")

Unitholders are hereby informed that, due to the current asset size of the Fund and the possibility to further market the Fund, the Management Company and the Fund's depository, Nomura Bank (Luxembourg) S.A., have resolved to extend the Fund's life for ten (10) additional years. The term of the Fund will therefore be postponed from 31st October 2017 to 31st October 2027.

On behalf of the Board of Directors of the
Management Company

Référence de publication: 2016088761/13.

AXA Euro Bond Income, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion de AXA Euro Bond Income effectif au 28 avril 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088935/8.

(160057522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

AXA Euro Bond Income, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de AXA Euro Bond Income coordonné au 28 avril 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088936/8.

(160057523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Overworld Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.142.

L'an deux mille seize, le onze avril.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «OVERWORLD PARTICIPATIONS S. à r.l.», ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 47142, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 273 de l'année 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2016.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge au gérant.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Patrick DUJARDIN, né le 27 novembre 1952 à Marcq-en-Baroeul (France) demeurant au 86, avenue des Châteaux B-7780 Comines.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge au gérant de ladite société actuellement en fonction pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A.DEYGLUN, V.PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 avril 2016. Relation: DAC/2016/5535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094759/65.

(160064288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Opera Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.983.

L'an deux mille seize, le treize avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «OPERA FUND» (le «Fonds») ayant son siège social au 28-32 Place de la gare, L-1616 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 92983, constituée suivant acte notarié en date du 10 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 512 du 13 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 10 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 76 du 12 janvier 2006.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures à Luxembourg sous la présidence de Madame Nathalie Hendrickx, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Lirim Azemi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Marie Magonet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée (le «Bureau») ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Approbation de la dissolution de la Société et de sa mise en liquidation.

2. Nomination Deloitte Tax & Consulting, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 560 Rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-165 178, dûment représentée par Messieurs Michael Jean Joseph Martin et Eric Collard, chacun d'eux ayant le pouvoir de représenter individuellement Deloitte Tax & Consulting, en qualité de liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir son mandat, et en particulier tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation est prévue par la loi;

- le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société;

- le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels, renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tous droits préférentiels ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges;

- le Liquidateur peut faire des avances sur paiements des produits de liquidation après avoir payé ou gardé en réserve suffisamment de fonds pour faire face aux réclamations réelles et éventuelles des créanciers; et

- le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires les pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

4. Décider que le liquidateur sera rémunéré conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises à Luxembourg.

5. Décider que le contrôle des comptes de liquidation de la Société sera effectué par le réviseur d'entreprises agréé de la Société à savoir PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477.

2) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal.

3) Qu'une convocation énonçant l'ordre du jour de l'assemblée a été envoyée par courrier recommandé à tous les actionnaires enregistrés de la Société le 23 mars 2016.

4) Qu'il ressort de ladite liste de présence que sur deux cent dix-sept mille cinq cent trois virgule zéro huit un (217.503,081) actions en circulation de la Société, cent soixante-douze mille trois cent huit (172.308) actions sont présentes ou représentées.

5) Il résulte de ce qui précède que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de dissoudre et de mettre le Société en liquidation avec effet à la date de cette Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer aux fonctions de liquidateur de la Société, la société suivante:

Deloitte Tax & Consulting, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165 178, dûment représentée par Messieurs Michael Jean Joseph Martin et Eric Collard, chacun d'eux ayant le pouvoir de représenter individuellement Deloitte Tax & Consulting, en qualité de liquidateur de la Société.

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir son mandat, et en particulier tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation est prévue par la loi;

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société;

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels, renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tous droits préférentiels ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges;

Le Liquidateur peut faire des avances sur paiements des produits de liquidation après avoir payé ou gardé en réserve suffisamment de fonds pour faire face aux réclamations réelles et éventuelles des créanciers; et

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires les pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Le liquidateur est rémunéré conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises agréés à Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer aux fonctions de commissaire à la liquidation de la Société, "PricewaterhouseCoopers", Société Coopérative, établie et ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Aucun point restant n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du Bureau de l'Assemblée ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HENDRICKX, L. AZEMI, M. MAGONET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 avril 2016. Relation: EAC/2016/9008. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2016094088/90.

(160063765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2016.

Litoranea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.395.

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de LITORANEA S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 201395, constituée en date du 26 octobre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 3210 du 27 novembre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Constatation de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et du dépôt au Registro delle Imprese de Milan du projet commun de fusion proposant l'absorption de la société italienne LITORANEA S.R.L. par LITORANEA S.à r.l., conformément aux dispositions de l'article 278 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), et aux dispositions légales italiennes en vigueur tel que renseigné dans le projet commun de fusion.

2) Vérification de l'accomplissement des formalités légales prescrites par les lois luxembourgeoise et italienne relatives à la fusion transfrontalière des deux sociétés sub. 1.

3) Approbation de la fusion conformément au projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3226 du 28 novembre 2015.

II.- Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les 2.000 (deux mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros), est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite à l'Assemblée Générale les documents suivants dans le cadre de la présente fusion par absorption par la Société de sa filiale détenue à 100% (cent pour cent), LITORANEA S.R.L., ci-après désignée:

- une copie de la publication du projet commun de fusion au Mémorial C numéro 3226 du 28 novembre 2015;
- une copie d'un extrait du Registro delle Imprese de Milan daté du 21 mars 2016 indiquant le dépôt du projet commun de fusion daté du 24 novembre 2015;
- un certificat de conformité daté du 24 mars 2016 émanant du notaire italien Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, attestant l'existence et la légalité tant interne qu'externe, des actes et formalités préalables à la fusion transfrontalière en droit italien et leur réalisation conforme;
- une copie des rapports des organes de gestion des sociétés fusionnantes datés du 24 novembre 2015;
- une copie d'une situation comptable arrêtée au 31 octobre 2015 de chacune des sociétés fusionnantes ainsi qu'une copie des comptes annuels des trois derniers exercices de la Société Absorbée;
- une attestation certifiant le dépôt des documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi pendant le délai légal au siège social de la Société à la disposition des associés, attestation qui restera, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Après examen de ces documents et approbation tant de ceux-ci que de ce qui précède, l'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale prend connaissance du projet commun de fusion transfrontalière entre la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante»), et la société LITORANEA S.R.L., une société à responsabilité limitée de droit italien avec siège social au 2 Via Spartaco, 20135 Milan (Italie), immatriculée auprès du Registro delle Imprese de Milan sous le numéro REA MI - 2025504, et ayant pour code d'enregistrement fiscal italien et pour numéro de TVA 08397590962, constituée le 8 octobre 2013 par acte reçu par Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»),

établi par les organes de gestion des sociétés participant à la fusion sous seing privé en date du 24 novembre 2015, et, en ce qui concerne la Société Absorbante, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 novembre 2015, sous la référence 150213352, publié au Mémorial C numéro 3226 du 28 novembre 2015, et

en ce qui concerne la Société Absorbée, déposé auprès du Registro delle Imprese de Milan le 27 novembre 2015 (le «Projet de Fusion»).

L'Assemblée Générale prend acte du fait que, s'agissant d'une fusion transfrontalière simplifiée, la présente fusion serait faite et réalisée sans qu'il soit besoin que le Projet de Fusion soit examiné par un expert indépendant et sans un rapport écrit rédigé par un expert indépendant, conformément à l'article 278 de la Loi.

L'Assemblée Générale, approuve les rapports justificatifs des organes de gestion des sociétés fusionnantes datés du 24 novembre 2015, prévu par l'article 265 de la Loi. Une copie des rapports approuvés restera annexée au présent acte.

Ensuite l'Assemblée Générale prend connaissance du certificat de conformité émanant du notaire italien Maître Angelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, attestant que la Société Absorbée a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit italien, une copie de ce dernier étant annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, sur base du certificat du notaire italien et de l'attestation certifiant le dépôt des documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi, constate l'accomplissement par la Société Absorbée et la Société Absorbante de toutes les formalités prévues par les lois luxembourgeoise et italienne en matière de fusion transfrontalière.

Enfin, l'Assemblée Générale approuve toutes les dispositions proposées dans le Projet de Fusion tel que publié et approuve sans réserves la fusion par absorption de LITORANEA S.R.L. par LITORANEA S.à r.l., opérant la dissolution sans liquidation de la société absorbée LITORANEA S.R.L., et la transmission de plein droit de l'intégralité de ses actifs et de ses passifs, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2016 à la société absorbante LITORANEA S.à r.l., étant entendu que la présente fusion est effective entre les sociétés fusionnantes conformément à l'article 272 de la Loi et vis-à-vis des tiers qu'après la publication au Mémorial C de la présente assemblée conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet commun de fusion transfrontalière.

Frais

Les frais, honoraires et dépenses généralement quelconques mis à charge de la Société en raison du présent acte notarié sont estimés à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, I. ZEYMOUSSI, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12023. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016094663/105.

(160064764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Quarta Partecipazioni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.391.

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de QUARTA PARTECIPAZIONI S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 201391, constituée en date du 26 octobre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 3210 du 27 novembre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Constatation de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et du dépôt au Registro delle Imprese de Milan du projet commun de fusion proposant l'absorption de la société italienne QUARTA PARTECIPAZIONI S.R.L. par QUARTA PARTECIPAZIONI S.à r.l., conformément aux dispositions de l'article 278 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), et aux dispositions légales italiennes en vigueur tel que renseigné dans le projet commun de fusion.

2) Vérification de l'accomplissement des formalités légales prescrites par les lois luxembourgeoise et italienne relatives à la fusion transfrontalière des deux sociétés sub. 1.

3) Approbation de la fusion conformément au projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3226 du 28 novembre 2015.

II.- Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les 2.000 (deux mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros), est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite à l'Assemblée Générale les documents suivants dans le cadre de la présente fusion par absorption par la Société de sa filiale détenue à 100% (cent pour cent), QUARTA PARTECIPAZIONI S.R.L., ci-après désignée:

- une copie de la publication du projet commun de fusion au Mémorial C numéro 3226 du 28 novembre 2015;
- une copie d'un extrait du Registro delle Imprese de Milan daté du 16 mars 2016 indiquant le dépôt du projet commun de fusion daté du 24 novembre 2015;
- un certificat de conformité daté du 24 mars 2016 émanant du notaire italien Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, attestant l'existence et la légalité tant interne qu'externe, des actes et formalités préalables à la fusion transfrontalière en droit italien et leur réalisation conforme;
- une copie des rapports des organes de gestion des sociétés fusionnantes datés du 24 novembre 2015;
- une copie d'une situation comptable arrêtée au 31 octobre 2015 de chacune des sociétés fusionnantes ainsi qu'une copie des comptes annuels des trois derniers exercices de la Société Absorbée;
- une attestation certifiant le dépôt des documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi pendant le délai légal au siège social de la Société à la disposition des associés, attestation qui restera, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Après examen de ces documents et approbation tant de ceux-ci que de ce qui précède, l'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale prend connaissance du projet commun de fusion transfrontalière entre la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante»), et la société QUARTA PARTECIPAZIONI S.R.L., une société à responsabilité limitée de droit italien avec siège social au 2 Via Spartaco, 20135 Milan (Italie), immatriculée auprès du Registro delle Imprese de Milan sous le numéro REA MI - 2025571, et ayant pour code d'enregistrement fiscal italien et pour numéro de TVA 08397620967, constituée le 8 octobre 2013 par acte reçu par Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»),

établi par les organes de gestion des sociétés participant à la fusion sous seing privé en date du 24 novembre 2015, et, en ce qui concerne la Société Absorbante, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 novembre 2015, sous la référence 150213357, publié au Mémorial C numéro 3226 du 28 novembre 2015, et

en ce qui concerne la Société Absorbée, déposé auprès du Registro delle Imprese de Milan le 3 décembre 2015 (le «Projet de Fusion»).

L'Assemblée Générale prend acte du fait que, s'agissant d'une fusion transfrontalière simplifiée, la présente fusion serait faite et réalisée sans qu'il soit besoin que le Projet de Fusion soit examiné par un expert indépendant et sans un rapport écrit rédigé par un expert indépendant, conformément à l'article 278 de la Loi.

L'Assemblée Générale, approuve les rapports justificatifs des organes de gestion des sociétés fusionnantes datés du 24 novembre 2015, prévu par l'article 265 de la Loi. Une copie des rapports approuvés restera annexée au présent acte.

Ensuite l'Assemblée Générale prend connaissance du certificat de conformité émanant du notaire italien Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, attestant que la Société Absorbée a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit italien, une copie de ce dernier étant annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, sur base du certificat du notaire italien et de l'attestation certifiant le dépôt des documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi, constate l'accomplissement par la Société Absorbée et la Société Absorbante de toutes les formalités prévues par les lois luxembourgeoise et italienne en matière de fusion transfrontalière.

Enfin, l'Assemblée Générale approuve toutes les dispositions proposées dans le Projet de Fusion tel que publié et approuve sans réserves la fusion par absorption de QUARTA PARTECIPAZIONI S.R.L. par QUARTA PARTECIPAZIONI S.à r.l., opérant la dissolution sans liquidation de la société absorbée QUARTA PARTECIPAZIONI S.R.L., et la transmission de plein droit de l'intégralité de ses actifs et de ses passifs, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2016 à la société absorbante QUARTA PARTECIPAZIONI S.à r.l., étant entendu que la présente fusion est effective entre les sociétés fusionnantes conformément à l'article 272 de la Loi et vis-à-vis des tiers qu'après la publication au Mémorial C de la présente assemblée conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet commun de fusion transfrontalière.

Frais

Les frais, honoraires et dépenses généralement quelconques mis à charge de la Société en raison du présent acte notarié sont estimés à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, I. ZEYMOUSSI, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12028. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016094787/107.

(160064783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

Candiano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.482.

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de CANDIANO S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 201482, constituée en date du 26 octobre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 3210 du 27 novembre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Constatation de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et du dépôt au Registro delle Imprese de Milan du projet commun de fusion proposant l'absorption de la société italienne CANDIANO

R.E. S.R.L. par la société luxembourgeoise CANDIANO S.à r.l., conformément aux dispositions de l'article 278 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), et aux dispositions légales italiennes en vigueur tel que renseigné dans le projet commun de fusion.

2) Vérification de l'accomplissement des formalités légales prescrites par les lois luxembourgeoise et italienne relatives à la fusion transfrontalière des deux sociétés sub. 1.

3) Approbation de la fusion conformément au projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3226 du 28 novembre 2015.

II.- Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite à l'Assemblée Générale les documents suivants dans le cadre de la présente fusion par absorption par la Société de sa filiale détenue à 100% (cent pour cent), CANDIANO R.E. S.R.L., ci-après désignée:

- une copie de la publication du projet commun de fusion au Mémorial C numéro 3226 du 28 novembre 2015;
- une copie d'un extrait du Registro delle Imprese de Milan daté du 16 mars 2016 indiquant le dépôt du projet commun de fusion daté du 24 novembre 2015;
- un certificat de conformité daté du 24 mars 2016 émanant du notaire italien Maître Angelelisa Rossi, notaire de résidence à Bologne, Italie, attestant l'existence et la légalité tant interne qu'externe, des actes et formalités préalables à la fusion transfrontalière en droit italien et leur réalisation conforme;
- une copie des rapports des organes de gestion des sociétés fusionnantes datés du 24 novembre 2015;
- une copie d'une situation comptable arrêtée au 31 octobre 2015 de chacune des sociétés fusionnantes ainsi qu'une copie des comptes annuels des trois derniers exercices de la Société Absorbée;
- une attestation certifiant le dépôt des documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi pendant le délai légal au siège social de la Société à la disposition des associés, attestation qui restera, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Après examen de ces documents et approbation tant de ceux-ci que de ce qui précède, l'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale prend connaissance du projet commun de fusion transfrontalière entre la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante»), et la société CANDIANO R.E. S.R.L., une société à responsabilité limitée de droit italien avec siège social au 2 Via Spartaco, 20135 Milan (Italie), immatriculée auprès du Registro delle Imprese de Milan sous le numéro REA MI - 2025503, et ayant pour code d'enregistrement fiscal italien et pour numéro de TVA 08397600969, constituée le 8 octobre 2013 par acte reçu par Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»),

établi par les organes de gestion des sociétés participant à la fusion sous seing privé en date du 24 novembre 2015, et, en ce qui concerne la Société Absorbante, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 novembre 2015, sous la référence 150213344, publié au Mémorial C numéro 3226 du 28 novembre 2015, et en ce qui concerne la Société Absorbée, déposé auprès du Registro delle Imprese de Milan le 27 novembre 2015 (le «Projet de Fusion»).

L'Assemblée Générale prend acte du fait que, s'agissant d'une fusion transfrontalière simplifiée, la présente fusion serait faite et réalisée sans qu'il soit besoin que le Projet de Fusion soit examiné par un expert indépendant et sans un rapport écrit rédigé par un expert indépendant, conformément à l'article 278 de la Loi.

L'Assemblée Générale, approuve les rapports justificatifs des organes de gestion des sociétés fusionnantes datés du 24 novembre 2015, prévu par l'article 265 de la Loi. Une copie des rapports approuvés restera annexée au présent acte.

Ensuite l'Assemblée Générale prend connaissance du certificat de conformité émanant du notaire italien Maître Angelelisa, notaire de résidence à Bologne, Italie, attestant que la Société Absorbée a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit italien, une copie de ce dernier étant annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, sur base du certificat du notaire italien et de l'attestation certifiant le dépôt des documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi, constate l'accomplissement par la Société Absorbée et la Société Absorbante de toutes les formalités prévues par les lois luxembourgeoise et italienne en matière de fusion transfrontalière.

Enfin, l'Assemblée Générale approuve toutes les dispositions proposées dans le Projet de Fusion tel que publié et approuve sans réserves la fusion par absorption de CANDIANO R.E. S.R.L. par CANDIANO S.à r.l., opérant la dissolution

sans liquidation de la société absorbée CANDIANO R.E. S.R.L., et la transmission de plein droit de l'intégralité de ses actifs et de ses passifs, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2016 à la société absorbante CANDIANO S.à r.l., étant entendu que la présente fusion est effective entre les sociétés fusionnantes conformément à l'article 272 de la Loi et vis-à-vis des tiers qu'après la publication au Mémorial C de la présente assemblée conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet commun de fusion transfrontalière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, honoraires et dépenses généralement quelconques mis à charge de la Société en raison du présent acte notarié sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, I. ZEYMOUSSI, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12025. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016095125/105.

(160064948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Corso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.462.

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de CORSO S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 201462, constituée en date du 26 octobre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 3210 du 27 novembre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Constatation de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et du dépôt au Registro delle Imprese di Milano du projet commun de fusion proposant l'absorption de la société italienne CORSO S.R.L. par la société luxembourgeoise CORSO S.à r.l., conformément aux dispositions de l'article 278 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), et aux dispositions légales italiennes en vigueur tel que renseigné dans le projet commun de fusion.

2) Vérification de l'accomplissement des formalités légales prescrites par les lois luxembourgeoise et italienne relatives à la fusion transfrontalière des deux sociétés sub. 1.

3) Approbation de la fusion conformément au projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3226 du 28 novembre 2015.

II.- Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les 2.000 (deux mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros), est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite à l'Assemblée Générale les documents suivants dans le cadre de la présente fusion par absorption par la Société de sa filiale détenue à 100% (cent pour cent), CORSO S.R.L., ci-après désignée:

- une copie de la publication du projet commun de fusion au Mémorial C numéro 3226 du 28 novembre 2015;
- une copie d'un extrait du Registro delle Imprese de Milan daté du 16 mars 2016 indiquant le dépôt du projet commun de fusion daté du 24 novembre 2015;
- un certificat de conformité daté du 24 mars 2016 émanant du notaire italien Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, attestant l'existence et la légalité tant interne qu'externe, des actes et formalités préalables à la fusion transfrontalière en droit italien et leur réalisation conforme;
- une copie des rapports des organes de gestion des sociétés fusionnantes datés du 24 novembre 2015;
- une copie d'une situation comptable arrêtée au 31 octobre 2015 de chacune des sociétés fusionnantes ainsi qu'une copie des comptes annuels des trois derniers exercices de la Société Absorbée;
- une attestation certifiant le dépôt des documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi pendant le délai légal au siège social de la Société à la disposition des associés, attestation qui restera, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Après examen de ces documents et approbation tant de ceux-ci que de ce qui précède, l'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale prend connaissance du projet commun de fusion transfrontalière entre la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante»), et la société CORSO S.R.L., une société à responsabilité limitée de droit italien avec siège social au 2 Via Spartaco, 20135 Milan (Italie), immatriculée auprès du Registro delle Imprese de Milan sous le numéro REA MI - 2025587, et ayant pour code d'enregistrement fiscal italien et pour numéro de TVA 08397630966, constituée le 8 octobre 2013 par acte reçu par Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»),

établi par les organes de gestion des sociétés participant à la fusion sous seing privé en date du 24 novembre 2015, et, en ce qui concerne la Société Absorbante, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 novembre 2015, sous la référence 150213338, publié au Mémorial C numéro 3226 du 28 novembre 2015, et

en ce qui concerne la Société Absorbée, déposé auprès du Registro delle Imprese de Milan le 26 novembre 2015 (le «Projet de Fusion»).

L'Assemblée Générale prend acte du fait que, s'agissant d'une fusion transfrontalière simplifiée, la présente fusion serait faite et réalisée sans qu'il soit besoin que le Projet de Fusion soit examiné par un expert indépendant et sans un rapport écrit rédigé par un expert indépendant, conformément à l'article 278 de la Loi.

L'Assemblée Générale, approuve les rapports justificatifs des organes de gestion des sociétés fusionnantes datés du 24 novembre 2015, prévu par l'article 265 de la Loi. Une copie des rapports approuvés restera annexée au présent acte.

Ensuite l'Assemblée Générale prend connaissance du certificat de conformité émanant du notaire italien Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, attestant que la Société Absorbée a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit italien, une copie de ce dernier étant annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, sur base du certificat du notaire italien et de l'attestation certifiant le dépôt des documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi, constate l'accomplissement par la Société Absorbée et la Société Absorbante de toutes les formalités prévues par les lois luxembourgeoise et italienne en matière de fusion transfrontalière.

Enfin, l'Assemblée Générale approuve toutes les dispositions proposées dans le Projet de Fusion tel que publié et approuve sans réserves la fusion par absorption de CORSO S.R.L. par CORSO S.à r.l., opérant la dissolution sans liquidation de la société absorbée CORSO S.R.L., et la transmission de plein droit de l'intégralité de ses actifs et de ses passifs, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2016 à la société absorbante CORSO S.à r.l., étant entendu que la présente fusion est effective entre les sociétés fusionnantes conformément à l'article 272 de la Loi et vis-à-vis des tiers qu'après la publication au Mémorial C de la présente assemblée conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet commun de fusion transfrontalière.

Frais

Les frais, honoraires et dépenses généralement quelconques mis à charge de la Société en raison du présent acte notarié sont estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, I. ZEYMOUSSI, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2016 Relation: 1LAC/2016/12026 Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016095151/105.

(160064959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**mateco, Société à responsabilité limitée,
(anc. Gunco Invest).**

Capital social: EUR 30.000.000,00.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue J.L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 173.589.

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of April,

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

TVH Group, a public limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Belgium, having its registered office at 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgium and registered with the Belgian Trade and Companies Register under number 0822.308.590,

here represented by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. That the appearing person, aforementioned, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Gunco Invest, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on December 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 246 of February 1, 2013, which articles have been amended for the last time by a deed of Maître Patrick SERRES, notary residing in Remich, on September 29, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3303 of December 9, 2015, with registered office at 12A, rue J.L. Mac Adam, L-1113 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 173.589 (the "Company" or the "Absorbing Company").

II. That the share capital of the Company amounting to thirty million Euros (EUR 30,000,000) represented by thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) each, all fully subscribed and entirely paid up, was represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder had been duly informed in advance.

III. The board of managers of the Company (the "Board of Managers") decided during its meeting dated February 29, 2016, to propose to the Sole Shareholder to approve the merger with MATECO LOCATION DE NACELLES S.A., a public company limited by shares (société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12A, Rue J.L. Mac Adam, L-1113 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg) under number B 56.496 (“Mateco” or the “Absorbed Company”) by an absorption of Mateco pursuant to Articles 261 and seq., and especially Articles 278 and seq. of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Companies Law”) to be effective from an accounting standpoint as of October 1st, 2015 (the “Accounting Effective Date”). Between the parties, the merger will be effective as from the day of the present deed (the “Effective Date”) as from which the legal existence of Mateco will cease, being specified that the Absorbing Company holds all the shares of Mateco (the “Simplified Merger”).

IV. For the purposes of the Simplified Merger, the Board of Managers together with the board of directors of Mateco have drawn up a common merger proposal in the meaning ascribed to such terms by Article 261 of the Companies Law, specifying the terms of the Simplified Merger, and which was enacted before Maître Léonie Grethen, prenamed, on March 1, 2016 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 8, 2016 under number 684, i.e. at least one month before the present meeting (the “Common Merger Proposal”).

V. The Sole Shareholder was entitled at least one month before the Simplified Merger has become effective, to inspect at the registered office of the Absorbing Company, the documents and information referred to in Article 267 (1) a) and b) of the Companies Law.

VI. The Absorbing Company was the owner of all the shares of the Absorbed Company, so that no increase of share capital of the Absorbing Company was required. As the conditions of Article 279 of the Companies Law have been fulfilled, the Simplified Merger does not need to be approved by the general meeting of shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company. Considering the foregoing and provided that no extraordinary general meeting of the Absorbing Company shall be convened in order to decide on the Simplified Merger, the Simplified Merger will become effective and final on the Effective Date and will simultaneously carry the legal effects set out in Article 274 of the Companies Law.

VII. However, the Board of Managers decided during its meeting dated February 29, 2016 to convene the Sole Shareholder, to the present extraordinary general meeting, being held one month after the publication of the Common Merger Proposal in order to approve the Simplified Merger and to proceed to

(i) the modification of the Company’s denomination and (ii) the transfer of the Company’s registered office.

VIII. Moreover, it was proposed to appoint Mr. Laurent Planche, born in Murat (France) on June 1, 1967, residing at Kimmlingen 6, D-54306 Kordel, Germany as a new technical manager of the Company, for an unlimited duration (the “Appointment”).

IX. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Waiver of prior notice right.
2. Approval of the Simplified Merger between the Company (as Absorbing Company) and MATECO LOCATIONS DE NACELLES

S.A., a public company limited by shares (société anonyme) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 12A, Rue J.L. Mac Adam, L-1113 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 56.496 (as Absorbed Company).

3. Approval of the change of the denomination of the Company to “mateco” and subsequent amendment of Article 4 of the articles of association of the Company.

4. Approval of the transfer of the registered office of the Company to 12, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company.

5. Approval of the appointment of Mr. Laurent Planche as a new technical manager of the Company.

6. Miscellaneous.

That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior convening notice to the current meeting. The Sole Shareholder acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was further resolved that all the documentation produced to the meeting had been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder declared that it had full knowledge of the Common Merger Proposal.

Pursuant to the Companies Law, a merger becomes fully effective one month after the publication of the Common Merger Proposal to the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unless a general meeting is convened by one or more shareholders holding at least 5% (five percent) of the share capital of the Absorbing Company or in case of refusal of the common merger proposal by this general meeting.

The appearing party declared that no approval of the Simplified Merger was required, neither by a general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company nor by a general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company. The conditions set forth by Article 279 being observed, the Simplified Merger is occurring one month after March 8, 2016, being the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the Common Merger Proposal, no shareholder of the Absorbing Company or Absorbed Company having convened a general meeting.

Nevertheless, it has been decided by the Board of Managers' meeting dated February 29, 2016, as stated here above, that an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Absorbing Company would be convened to approve, to the extent necessary, the Simplified Merger, and to proceed to (i) the modification of the Company's denomination, (ii) the transfer of the Company's registered office and (iii) the appointment of a new technical manager.

The Sole Shareholder resolved to approve the Common Merger Proposal as a whole, without any reserve or exception, and that in these circumstances, the Simplified Merger was realized on April 11, 2016 and automatically and simultaneously led to the effects set forth by Article 274, notably:

- The universal transfer, both between the Absorbed Company and the Absorbing Company and toward third parties, of all the assets and liabilities of the Absorbed Company (including the rights and liabilities deriving from employment contracts or work relations at the Effective Date of the Merger which are to be transferred to the Company as of the Effective Date of the Merger) to the Absorbing Company.

- The Absorbed Company, Mateco, ceased to exist.

In accordance with article 273 of the Companies Law, the Simplified Merger shall become effective vis-à-vis third parties after the publication of the present deed in the Mémorial in accordance with article 9 of the Companies Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the change of the Company's denomination to "mateco".

In order to reflect this change, the Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of associations of the Company, which shall be read as follows:

“ **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination “mateco”.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the transfer of the registered office of the Company to 12, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

In order to reflect this change, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which shall be read as follows:

“ **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange.”

The other paragraphs of article 5 of the articles of association remain unchanged.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the Appointment.

Further to the Appointment, the Board of Managers is composed as follows:

- Ms. Stefanie Ingrid Britz, technical manager.
- Mr. Pascal Vanhalst, manager.
- Mr. John Laebens, manager.
- Mr. Dominiek Valcke, manager and
- Mr. Laurent Planche, technical manager.

There being no further business, the meeting was terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onze avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

TVH Group, une société anonyme dûment constituée et valablement existante sous le droit belge, ayant son siège social au 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgique, et immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0822.308.590,

Ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire d'acter comme suit:

I. Que la partie comparante, susmentionnée, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Gunco Invest, une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante sous le droit luxembourgeois, suivant un acte dressé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 246, le 1 février 2013, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, le 29 septembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3303 le 9 décembre 2015, ayant son siège social au 12A, rue J.L. Mac Adam, L-1113 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.589 (la «Société» ou la «Société Absorbante»).

II. Que le capital social de la Société s'élevant à trente millions d'Euros (30.000.000.- EUR) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (1.000.- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, était représenté de sorte que l'assemblée pouvait valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour duquel l'Associé Unique avait été dûment informé à l'avance.

III. Le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») a décidé lors de sa réunion du 29 février 2016 de proposer à l'Associé Unique d'approuver la fusion avec MATECO LOCATION DE NACELLES S.A., une société anonyme dûment constituée et valablement existante sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12A, rue J.L. Mac Adam, L-1113 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.496 («Mateco» ou la «Société Absorbée») par voie d'absorption de Mateco, conformément aux articles 261 et suivants et notamment les articles 278 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés») avec effet comptable au 1^{er} octobre 2015 (la «Date d'Effet Comptable»). Entre les parties, la fusion sera effective à la date du présent acte (la «Date d'Effet») à partir de laquelle la personnalité juridique de Mateco cessera d'exister, étant précisé que la Société Absorbante détient la totalité des parts sociales de Mateco (la «Fusion Simplifiée»).

IV. Afin de réaliser la Fusion Simplifiée, le Conseil de Gérance et le conseil d'administration de Mateco ont élaboré un projet commun de fusion conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés, précisant les conditions de la Fusion Simplifiée, et lequel a été acté par devant Maître Léonie Grethen, susmentionnée, le 1 mars 2016 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 mars 2016 sous le numéro 684, à savoir plus d'un mois avant la présente assemblée (le «Projet Commun de Fusion»).

V. L'Associé Unique a eu la possibilité de prendre connaissance des documents et informations listés à l'article 267 (1) a) et b) de la Loi sur les Sociétés au siège social de la Société Absorbante au moins un mois avant que la Fusion Simplifiée soit effective.

VI. La Société Absorbante était le détenteur de toutes les actions de la Société Absorbée, de sorte qu'aucune augmentation de capital de la Société Absorbante n'était exigée. Dans la mesure où les conditions de l'article 279 de la Loi sur les Sociétés ont été remplies, la Fusion Simplifiée ne requiert pas d'être approuvée par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante et des actionnaires de la Société Absorbée. Dans un tel cas, à condition qu'aucune assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante n'ait été convoquée afin de se prononcer sur la Fusion Simplifiée, la Fusion Simplifiée deviendra effective et définitive à la Date d'Effet et produira simultanément les effets juridiques énoncés à l'article 274 de la Loi sur les Sociétés.

VII. Toutefois, le Conseil de Gérance a décidé lors de sa réunion du 29 février 2016 de convoquer son Associé Unique à la présente assemblée générale extraordinaire, étant tenue un mois après la publication du Projet Commun de Fusion afin d'approuver la Fusion Simplifiée et de procéder à (i) un changement de dénomination de la Société et (ii) un transfert de siège social de la Société.

VIII. Par ailleurs, il a été proposé de nommer M. Laurent Planche, né à Murat (France) le 1^{er} juin 1967, résidant à Kimmlingen 6, D-54306 Kordel, Allemagne, en tant que nouveau gérant technique de la Société pour une durée indéterminée. (la «Nomination»).

IX. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable.
2. Approbation de la Fusion Simplifiée entre la Société (en tant que Société Absorbante) et MATECO LOCATION DE NACELLES S.A., une société anonyme dûment constituée et valablement existante sous le droit luxembourgeois, ayant

son siège social au 12A, rue J.L. Mac Adam, L-1113 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.496 (en tant que Société Absorbée).

3. Approbation du changement de dénomination de la Société en «mateco» et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

4. Approbation du transfert de siège social de la Société au 12, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Approbation de la nomination de M. Laurent Planche en tant que nouveau gérant technique de la Société.

6. Divers.

Sur la base de l'ordre du jour, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée. L'Associé Unique a reconnu avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et a considéré avoir été valablement convoqué et a donc accepté de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, il a été décidé que l'ensemble des documents produits à l'assemblée a été mis à sa disposition au cours d'une période suffisante afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a déclaré qu'il avait entièrement connaissance du Projet Commun de Fusion.

Que conformément à la Loi sur les Sociétés, une fusion devient effective un mois après la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à moins qu'une assemblée générale n'ait été convoquée par un ou plusieurs associés disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) du capital social de la Société Absorbante ou en cas de rejet du Projet Commun de Fusion par cette assemblée générale.

La partie comparante a déclaré qu'aucune approbation de la Fusion Simplifiée n'était requise, ni par une assemblée générale de l'associé unique de la Société Absorbante, ni par une assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société Absorbée. Les conditions de l'article 279 étant observées, la Fusion Simplifiée est réalisée un mois après le 8 mars 2016, étant la date de la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, aucun associé de la Société Absorbante ou aucun actionnaire de la Société Absorbée n'ayant convoqué une assemblée générale.

Néanmoins, il a été convenu par la réunion du Conseil de Gérance du 29 février 2016, telle que mentionnée ci-dessus, qu'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société Absorbante serait convoquée pour approuver, dans la mesure nécessaire, la Fusion Simplifiée, et pour procéder à (i) un changement de dénomination de la Société, (ii) un transfert de siège social de la Société et (iii) la nomination d'un nouveau gérant technique.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Projet Commun de Fusion dans son entier, sans réserve ni exception, et qu'en ces circonstances, la Fusion Simplifiée a été réalisée le 11 avril 2016 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment:

- La transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée (incluant les droits et obligations résultant de contrats de travail ou de relations de travail existant à la Date d'Effet de la Fusion qui seront transférés à la Société à partir de la Date d'Effet de la Fusion) à la Société Absorbante.

- La Société Absorbée, Mateco, a cessé d'exister.

Conformément à l'article 273 de la Loi sur les Sociétés, la Fusion Simplifiée deviendra effective vis-à-vis des tiers après la publication du présent acte au Mémorial conformément à l'article 9 de la Loi sur les Sociétés.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le changement de dénomination de la Société en «mateco».

Afin de refléter ce changement, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «mateco». »

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société au 12, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Afin de refléter ce changement, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange. »

Les autres paragraphes de l'article 5 des statuts restent inchangés.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver la Nomination.

Suite à la Nomination, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Mme. Stefanie Ingrid Britz, gérant technique.
- M. Pascal Vanhalst, gérant.
- M. John Laebens, gérant.
- M. Dominiek Valcke, gérant et
- M. Laurent Planche, gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront mis à la charge de la Société à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, dont le nom, prénom, état civil et résidence sont connus par le notaire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/11992. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016095246/280.

(160065463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Mabeland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.414.

L'an deux mille seize, le douze avril.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de MABELAND S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 201414, constituée en date du 26 octobre 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 3210 du 27 novembre 2015.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Izzate ZEYMOUSSI, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Constatation de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg et du dépôt au Registro delle Imprese de Milan du projet commun de fusion proposant l'absorption de la société italienne MABELAND S.R.L. par MABELAND S.à r.l., conformément aux dispositions de l'article 278 et suivants de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), et aux dispositions légales italiennes en vigueur tel que renseigné dans le projet commun de fusion.

2) Vérification de l'accomplissement des formalités légales prescrites par les lois luxembourgeoise et italienne relatives à la fusion transfrontalière des deux sociétés sub. 1.

3) Approbation de la fusion conformément au projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3226 du 28 novembre 2015.

II.- Que les associés représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les 2.000 (deux mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros), est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite à l'Assemblée Générale les documents suivants dans le cadre de la présente fusion par absorption par la Société de sa filiale détenue à 100% (cent pour cent), MABELAND S.R.L., ci-après désignée:

- une copie de la publication du projet commun de fusion au Mémorial C numéro 3226 du 28 novembre 2015;
- une copie d'un extrait du Registro delle Imprese de Milan daté du 16 mars 2016 indiquant le dépôt du projet commun de fusion daté du 24 novembre 2015;
- un certificat de conformité daté du 24 mars 2016 émanant du notaire italien Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, attestant l'existence et la légalité tant interne qu'externe, des actes et formalités préalables à la fusion transfrontalière en droit italien et leur réalisation conforme;
- une copie des rapports des organes de gestion des sociétés fusionnantes datés du 24 novembre 2015;
- une copie d'une situation comptable arrêtée au 31 octobre 2015 de chacune des sociétés fusionnantes ainsi qu'une copie des comptes annuels des trois derniers exercices de la Société Absorbée;
- une attestation certifiant le dépôt des documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi pendant le délai légal au siège social de la Société à la disposition des associés, attestation qui restera, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Après examen de ces documents et approbation tant de ceux-ci que de ce qui précède, l'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et prend à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée Générale prend connaissance du projet commun de fusion transfrontalière entre la Société, en tant que société absorbante (la «Société Absorbante»), et la société MABELAND S.R.L., une société à responsabilité limitée de droit italien avec siège social au 2 Via Spartaco, 20135 Milan (Italie), immatriculée auprès du Registro delle Imprese de Milan sous le numéro REA MI - 2025509, et ayant pour code d'enregistrement fiscal italien et pour numéro de TVA 08397610968, constituée le 8 octobre 2013 par acte reçu par Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, en tant que société absorbée (la «Société Absorbée»),

établi par les organes de gestion des sociétés participant à la fusion sous seing privé en date du 24 novembre 2015, et, en ce qui concerne la Société Absorbante, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 novembre 2015, sous la référence 150213356, publié au Mémorial C numéro 3226 du 28 novembre 2015, et

en ce qui concerne la Société Absorbée, déposé auprès du Registro delle Imprese de Milan le 27 novembre 2015 (le «Projet de Fusion»).

L'Assemblée Générale prend acte du fait que, s'agissant d'une fusion transfrontalière simplifiée, la présente fusion serait faite et réalisée sans qu'il soit besoin que le Projet de Fusion soit examiné par un expert indépendant et sans un rapport écrit rédigé par un expert indépendant, conformément à l'article 278 de la Loi.

L'Assemblée Générale, approuve les rapports justificatifs des organes de gestion des sociétés fusionnantes datés du 24 novembre 2015, prévu par l'article 265 de la Loi. Une copie des rapports approuvés restera annexée au présent acte.

Ensuite l'Assemblée Générale prend connaissance du certificat de conformité émanant du notaire italien Maître Angelelisa ROSSI, notaire de résidence à Bologne, Italie, attestant que la Société Absorbée a accompli les formalités lui incombant en vertu du droit italien, une copie de ce dernier étant annexée aux présentes.

L'Assemblée Générale, sur base du certificat du notaire italien et de l'attestation certifiant le dépôt des documents prévus à l'article 267 (1) de la Loi, constate l'accomplissement par la Société Absorbée et la Société Absorbante de toutes les formalités prévues par les lois luxembourgeoise et italienne en matière de fusion transfrontalière.

Enfin, l'Assemblée Générale approuve toutes les dispositions proposées dans le Projet de Fusion tel que publié et approuve sans réserves la fusion par absorption de MABELAND S.R.L. par MABELAND S.à r.l., opérant la dissolution sans liquidation de la société absorbée MABELAND S.R.L., et la transmission de plein droit de l'intégralité de ses actifs et de ses passifs, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2016 à la société absorbante MABELAND S.à r.l., étant entendu que

la présente fusion est effective entre les sociétés fusionnantes conformément à l'article 272 de la Loi et vis-à-vis des tiers qu'après la publication au Mémorial C de la présente assemblée conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet commun de fusion transfrontalière.

Frais

Les frais, honoraires et dépenses généralement quelconques mis à charge de la Société en raison du présent acte notarié sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, I. ZEYMOUSSI, S.S. WONG, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12027. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX..

Référence de publication: 2016095392/104.

(160064965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

Sheardan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 112.264.

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 120127,

here represented by Mr. Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 March 2016 in Luxembourg; and

2) Celmus Investments Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Agiou Pavlou 15, Ledra House, Agios Andreas, CY-1105 Nicosia, Cyprus, registered under registration number 194010,

here represented by Mr. Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 March 2016 in Luxembourg.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all the shareholders (the "Shareholders") of Sheardan Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 112264, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 November 2005, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg official gazette) under number 426 on 27 February 2006, which articles of association have not been amended since (the "Company").

The appearing parties are the holders of the entire share capital of the Company and have waived any notification requirements. They have requested the notary to act the following resolutions:

Agenda:

1. Acknowledgement of the documents which have been deposited at the registered address of the Company;

2. Approval of the merger of the Absorbed Company with the Company;
3. Waiver of (i) the requirement of examination of the Merger Plan by an independent expert, (ii) the right to be provided with an expert report drawn up by such independent expert, and (iii) the right to be provided with interim balance sheets of the Company and of the Absorbed Company;
4. Dissolution of the Absorbed Company without liquidation; and
5. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders acknowledge having full notice of the following documents in relation to the merger of Blitz 06-014 GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (private limited liability company) with registered office at Wachholderstieg 11, 25421 Pinneberg, Germany, registered with the commercial register of the local court of Arnsberg, Germany, under number HRB 8632 (the “Absorbed Company”), a company being wholly held by the Company, with the Company, as absorbing company (the “Cross-Border Merger”), which documents are listed in article 267 para. (1) lit. a) through d) (including) of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the “Law”):

- a) the joint merger plan dated 11 December 2015 in relation to the Cross-Border Merger which has been published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg official gazette) on 19 December 2015 under number 3996, pursuant to which the Absorbed Company will merge with the Company by way of transfer of all assets and liabilities from the Absorbed Company to the Company and the Absorbed Company will be dissolved (the “Merger Plan”);
- b) the annual accounts of the Company and of the Absorbed Company for their financial years ended on 31 December 2012, 31 December 2013 and 31 December 2014;
- c) the management report drawn up by the board of managers of the Company in accordance with article 265 of the Law and dated 11 December 2015; and
- d) the management report drawn up by the board of directors of the Absorbed Company in accordance with article 265 of the Law and dated 15 December 2015;

which documents have all been deposited at the registered office of the Company as from 19 December 2015.

Second resolution

The Shareholders resolve to waive, in accordance article 266 para. 5 of the Law, (i) the requirement of examination of the Merger Plan by an independent expert (réviseur d'entreprise agréé), and (ii) their right to be provided with an expert report drawn up by such independent expert. The Shareholders finally resolve to waive, in accordance with article 267 para. 1 sentence 2 of the Law, their right to be provided with interim balance sheets of the Company and of the Absorbed Company as provided for under article 267 para. 1 sentence 1 lit. (c).

Third resolution

The Shareholders resolve to approve the Cross-Border Merger and the Merger Plan.

Fourth resolution

The Shareholders resolve that the Absorbed Company will be dissolved automatically and without liquidation.

The Shareholders confirm that, as a consequence, no liquidation proceeding will be undertaken for the Absorbed Company as the assets of the Absorbed Company are transferred in their entirety to the Company.

The Shareholders further confirm that the Cross-Border Merger shall become effective in accordance with article 273 of the Law towards third parties on the day of the publication of the present deed with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Luxembourg official gazette).

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the absorbed Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 3,600.-.

The undersigned notary confirms having received and acknowledged a pre-merger certificate issued by the registry court of Arnsberg, Germany, stating that the Absorbed Company has fulfilled all requirements to be complied with by the Absorbed Company in relation to the Cross-Border Merger.

The undersigned notary hereby confirms the existence and legality of the Merger Plan and the compliance with all formalities being incumbent upon the Company under Luxembourg law.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, confirms herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, has been signed by the notary together with the proxyholder of the appearing parties.

Suit la traduction française qui précède:

L'an deux mille seize, le treize avril.

Par-devant nous le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120127,

dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} mars 2016 à Luxembourg; et

2) Celmus Investments Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Chypre, ayant son siège social au Agiou Pavlou 15, Ledra House, Agios Andreas, CY-1105 Nicosia, Chypre, inscrite sous le numéro 194010,

dûment représentée par Monsieur Carsten Opitz, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} mars 2016 à Luxembourg.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules associées (les «Associés») de Sheardan Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112264, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 février 2006 sous numéro 426 (la «Société»), lesquels statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute condition de préavis et peuvent valablement délibérer sur tous les points de l'agenda suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des documents qui ont été déposés au siège social de la Société;
2. Approbation de la fusion de la Société Absorbée avec la Société;
3. Renonciation (i) à l'obligation d'avoir le Projet de Fusion examiné par un réviseur d'entreprise agréé, (ii) au droit de se procurer un rapport d'expert rédigé par des experts indépendants, et (iii) au droit de se procurer les bilans intérimaires de la Société et de la Société Absorbée;
4. Dissolution de la Société Absorbée sans liquidation; et
5. Divers.

Première Résolution

Les Associés ont pris connaissance de tous les documents en rapport avec la fusion de Blitz 06-014 GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) ayant son siège social au Wachholderstieg 11, 25421 Pinneberg, Allemagne, inscrite au registre de commerce du tribunal de Arnsberg, Allemagne, sous le numéro HRB 8632 (la «Société Absorbée»), une société étant entièrement détenue par la Société, avec la Société, en tant que société absorbante (la «Fusion Transfrontalière»), lesquels documents sont listés à l'article 267 paragraphe 1, a) jusqu'à d) (inclus) de la loi du Grand-Duché du Luxembourg du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»):

a) Le projet commun de fusion daté du 11 décembre 2015 en relation avec la Fusion Transfrontalière, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 décembre 2015 numéro 3996, aux termes duquel la Société Absorbée sera fusionnée avec la Société par le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée à la Société et la Société Absorbée sera dissoute (le «Projet de Fusion»);

b) Les comptes annuels de l'exercice social de la Société et de la Société Absorbée pour les exercices financiers sont clôturés les 31 décembre 2012, 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014;

c) Un rapport de gérance écrit par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 265 de la Loi et daté du 11 décembre 2015; et

d) Un rapport de gérance écrit par le conseil de gérance de la Société Absorbée conformément à l'article 265 de la Loi et daté du 15 décembre 2015;

Lesquels documents ont tous été déposés au siège social de la Société depuis le 19 décembre 2015.

Deuxième Résolution

Les Associés décident de renoncer, conformément à l'article 266 paragraphe 5 de la Loi, (i) à l'obligation d'avoir le Projet de Fusion examiné par un réviseur d'entreprise agréé et (ii) à son droit de se procurer un rapport d'expert rédigé par

des experts indépendants. Les Associés décident enfin de renoncer, conformément à l'article 267, premier paragraphe deuxième phrase de la Loi, leur droit de se procurer les bilans intérimaires de la Société et de la Société Absorbante tel que prévu à l'article 267, premier paragraphe première phrase point (c).

Troisième Résolution

Les Associés décident d'approuver la Fusion Transfrontalière et le Projet de Fusion.

Quatrième Résolution

Les Associés décident que la Société Absorbée sera dissoute automatiquement et sans liquidation.

Les Associés confirment, en conséquence, qu'aucune procédure de liquidation ne sera entreprise pour la Société Absorbée car les actifs de la Société Absorbée sont transmis dans leur totalité à la Société.

Les Associés confirment également que la Fusion Transfrontalière deviendra effective, conformément à l'article 273 de la Loi, vis-à-vis des tiers au jour de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Frais et dépenses

Le montant des coûts, frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la Société en raison du présent acte notarié sont évalués à environ EUR 3.600,-.

Le notaire soussigné confirme avoir reçu et approuvé un précertificat de fusion émis par le tribunal de registre de Arnsberg, Allemagne, déclarant que la Société Absorbée a rempli toutes les exigences devant être respectées par la Société Absorbée en rapport avec la Fusion Transfrontalière.

Le notaire soussigné par la présente confirme l'existence et la légalité du Projet de Fusion et la conformité avec toutes les formalités incombant à la Société sous le droit luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12226. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Référence de publication: 2016096380/174.

(160066296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Mercury Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.105.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 février 2016:

Il a été décidé de réélire les administrateurs suivants pour une période d'un an terminant avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Jérôme PIEYRE, Président du Conseil d'Administration et Administrateur
- Monsieur Benoît ANDRIANNE, Administrateur
- Monsieur Marc LEFEBVRE, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le Réviseur d'Entreprises agréé, DELOITTE AUDIT S. à r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Jérôme PIEYRE, 40, rue du Marché, CH-1204 Genève, Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Monsieur Benoît ANDRIANNE, 9bis rue Basse, L-4963 Clémency, Administrateur

- Monsieur Marc LEFEBVRE, 33, Clos Yves Robert, B-4141 Louveigne, Administrateur

Le Réviseur d'Entreprises agréé est

DELOITTE AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067486/23.

(160029788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Mira Invest Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.055.

Gemäß dem Vorschlag des Verwaltungsrates, wurde Herr Dominik Thienel, berufsansässig in 2 Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, am 30. November 2015 als neuer Verwaltungsrat der MIRA Invest Fund durch die CSSF genehmigt.

Gemäß dem Vorschlag des Verwaltungsrates, wurde Herr Christian Folz, berufsansässig in 2 Place François-Joseph Dargent, L-1413 Luxembourg, am 30. November 2015 als neuer Verwaltungsrat der MIRA Invest Fund durch die CSSF genehmigt.

Bei der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 sollen die Rücktritte von Herrn Jean Félix Heckmus und Herrn Pierre-Marie Valenne, sowie die Bestellung von Herrn Dominik Thienel und Herrn Christian Folz von den Aktionären bestätigt werden.

Luxemburg, den 17.02.2016.

MIRA Invest Fund

Référence de publication: 2016067489/18.

(160030143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Lux Tresor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8357 Goebblange, 12, Domaine du Beauregard.

R.C.S. Luxembourg B 68.161.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016

Décisions

1^{ère} Résolution

L'assemblée générale accepte la démission du Gérant Monsieur TONON Marcel, demeurant à L- 8357 Goebblange, 12 Domaine du Beauregard.

2^{ème} Résolution

Est confirmé comme nouveau Gérant, Monsieur TONON Yves, demeurant à L- 4930 Bascharage, 23 Bd J-F Kennedy.
Signature.

Référence de publication: 2016067468/15.

(160030093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

LFPE S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.398.

Extrait des résolutions de l'assemblée datée du 21/05/2015

Changement d'adresse de LFPE SICAR au 33, Avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Référence de publication: 2016067462/10.

(160030103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Linec Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.085.

EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de la société LINEC IMMOBILIERE S.A. en date du 23 janvier 2015 Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix a été nommé dépositaire de toutes les actions au porteur de la société prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016067463/15.

(160030166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

S.A.D.E.M. S.A., SPF, Société anonyme des Entreprises Minières S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.016.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *3 mai 2016* à 15.00 heures au siège social, 44, avenue JF Kennedy à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016091748/755/19.

LDV Management II Aerium Opportunity I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.979.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée des membres du conseil de surveillance

Suite aux résolutions prises par l'assemblée des membres du conseil de surveillance tenue en date du 20 février 2015, il a été décidé de coopter avec effet au 20 février 2015, M. Ely Michel Ruimy, demeurant professionnellement au 49, Grosvenor Street, Londres, W1K 3HP, Royaume-Uni en remplacement de M. Jacques Isaac Ruimy, en tant que membre du conseil de surveillance de la Société pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir afin d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2018.

La nomination de M. Ely Michel Ruimy en tant que membre du conseil de surveillance devra être ratifiée et approuvée lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016067456/16.

(160030204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Legend Development Corp., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 55.578.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu au Luxembourg le 16 février 2016.

Première résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer la personne physique suivante au conseil d'administration avec effet immédiat à partir du 16 février 2016. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

- Mr. Kiriakos TOBRAS, de nationalité hellénique, résidant professionnellement à 2 Ag. Konstantinou Street, GR-10431 Athènes, Grèce.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de résigner le mandat de la personne physique suivante au conseil d'administration avec effet immédiat à partir du 16 février 2016:

- Madame Vimcenza DIURSO, de nationalité italienne, résidant à 12C, Farine, I-84100 Salerno, Italie.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer la personne physique suivante en tant que Président du conseil d'administration avec effet immédiat à partir du 16 février 2016. Son mandat durera jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

- Madame Maria CONSOLMAGNO, de nationalité italienne, résidant à 2, Via Corticelle, I-84020 Aquara, Italie.

Extrait Conforme
Un Administrateur

Référence de publication: 2016067457/25.

(160029908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Resource Partners Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.173.

Extrait des décisions de l'associé prises au Luxembourg le 1^{er} février 2016

1. L'associé a accepté la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant, avec effet au 1^{er} février 2016;

2. L'associé a décidé de nommer Mademoiselle Hana Balajkova, née le 24 février 1983 à Zlin, République Tchèque, ayant son adresse professionnelle au 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant, avec effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESOURCE PARTNERS HOLDINGS VII S.À R.L.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2016067579/19.

(160029650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Private Equity Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.136.

Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} février 2016 lors de la réunion du conseil d'administration de la société Private Equity Investors Holding S.A.

- M. Alexandre TASKIRAN a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie A avec effet au 23 décembre 2015.

- Mme Joanna DROZD, employée privée, née à Opole (Pologne), le 16 juin 1980, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et jusqu'au 21 juin 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Private Equity Investors Holding S.A.

Référence de publication: 2016067564/16.

(160029742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

PRO Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.355.400,00.

Siège social: L-2529 Howald, 55, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 35.662.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts intervenues en date du 28 janvier 2014 que:

- Banque Transatlantique Luxembourg, ayant son siège social au 17, Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg, a cédé 900 parts sociales qu'elle détenait dans la société PRO INVESTMENT S.à r.l., ayant son siège social au 55, rue des Scillas, L - 2529 Howald à la société anonyme Euroinformation International, ayant son siège social au 55, rue des Scillas, L - 2529 Howald.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société PRO INVESTMENT S.à r.l. en date du 28 janvier 2014 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société PRO INVESTMENT S. à r.l. est détenu comme suit:

Euroinformation International, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 162 712, ayant son siège social au 55, rue des Scillas, L - 2529 Howald: 900 parts sociales.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067565/21.

(160030038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

RisenSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.076.

Il est porté à connaissance des tiers que le siège social de l'associé Sky Capital Europe S.à r.l. est désormais le suivant:
11-13, Boulevard de la Foire; L-1528 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 17 février 2016.

Xavier De Cillia

Gérant B

Référence de publication: 2016067580/12.

(160029859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Cedar Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 203.555.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of the month of January.

Before Us Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/Europe 8Q S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.183,

represented by Me Nicolas STEICHEN, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 January 2016 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Cedar Investment S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Cedar Investment S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees (including up-stream and side-stream), grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent.

The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the

Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of

any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net annual profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2016.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
BRE/Europe 8Q S.à r.l.	500	EUR 12,500
Total	500	EUR 12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 8 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.140.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsechzehn, am achtzehnten Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jacques KESSELER, mit Amtssitz in Pétange, Großherzogtum Luxemburg, ist erschienen,

BRE/Europe 8Q S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg unter der Nummer B 195.183,

hier vertreten durch Me Nicolas STEICHEN, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 12. Januar 2016 welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) Cedar Investment S.à r.l. wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen „Cedar Investment S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben (einschließlich up-stream und side-stream Bürgschaften), Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobiliengeschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im

Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für die Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2016 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2016 enden.

Zeichnung und Zahlung

Nachdem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt in bar eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
BRE/Europe 8Q S.à r.l.	500	EUR 12,500
Summe	500	EUR 12,500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr 1.500.- Euro geschätzt.

Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
- BRE/Management 8 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 35, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 195.140.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Steichen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016060880/453.

(160022279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

A.E.F.Solo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.648.

—
EXTRAIT

En date du 08 février 2016, l'actionnaire de la Société a décidé de nommer M Bakary Sylla, né en date du 1^{er} novembre 1976 à Monrovia, Libéria, résidant professionnellement au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067156/15.

(160029921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Rea Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.153.

—
EXTRAIT

Suivant décision du conseil d'administration de la société REA INVEST S.A. en date du 2 février 2015 Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix a été nommé dépositaire de toutes les actions au porteur de la société prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016067582/15.

(160030161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

A.E.F.Stafa 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 189.961.

—
EXTRAIT

En date du 08 février 2016, l'actionnaire de la Société a décidé de nommer M Bakary Sylla, né en date du 1^{er} novembre 1976 à Monrovia, Libéria, résidant professionnellement au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 février 2016.

Référence de publication: 2016067157/15.

(160029920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

Danske Invest Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 28.945.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire de DANSKE INVEST MANAGEMENT COMPANY qui s'est tenue le 17 février 2016 a pris les décisions suivantes:

a) de renouveler le mandat d'administrateurs de:

- Monsieur Morten RASTEN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 17 Parallelvej, 2800 Kongens Lyngby, Danemark.

- Madame Lone MORTENSEN, Administrateur, demeurant professionnellement au 17 Parallelvej, 2800 Kongens Lyngby, Danemark.

- Monsieur Johnny Nørhave BISGAARD, Administrateur, demeurant professionnellement 13, rue Edward Steichen, L-2450 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs sont reconduits jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

b) de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à R.L., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour Danske Invest Management Company

Société Anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016067318/24.

(160030216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2016.

FundAssist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1242 Luxembourg, 2, rue des Bleuets.

R.C.S. Luxembourg B 146.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2016078576/10.

(160043959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Fairchild Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAIRCHILD PARTICIPATIONS S.A.

Référence de publication: 2016078579/10.

(160044573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Frisia Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 132.417.

Les comptes annuels au 30. September 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Frisia Return

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2016078575/11.

(160043817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

Hare Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hare Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016078627/11.

(160043738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.

PLVJ Partners Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 165.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016078863/9.

(160044663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2016.
